



BUCHINGER & RUBIN  
— AVOCATS —

## LES REFORMES DE SOCIETE SE FONT AUJOURD'HUI DANS UN CLIMAT DE TEMPETE

Les débats sur la loi famille rappellent les durs échanges qu'ont suscité l'autorisation de l'IVG en 1974 ou l'abolition de la peine de mort en 1981.

Parce qu'elles bousculent les conservatismes en tirant un trait sur des traditions ancestrales, voire millénaires, parce qu'elles remuent chacun jusque dans ses tréfonds en touchant de près ou de loin à l'essentiel (la vie, la mort, la sexualité, la parenté), les réformes dites « de société » n'ont rien d'un long fleuve tranquille. On l'oublie vite lorsqu'elles ont force de loi mais, à chaque fois, ce fut la tempête avant le calme. D'où le peu d'empressement des gouvernants, qui hésitent à entrer dans l'Histoire s'il s'agit d'y perdre trop de plumes... Retour sur quelques-uns des épisodes emblématiques.

Les présidents qui s'y sont risqués l'ont toujours fait en début de mandat, profitant d'un « état de grâce » qui leur offrait quelques marges de manœuvre. Valéry Giscard d'Estaing a ainsi imposé un train de réformes libérales au début de son septennat. Elu le 27 mai 1974, le jeune président (48 ans) entend promouvoir la modernité et l'ouverture que sa candidature a incarnées pendant la campagne. Plusieurs textes sont adoptés au pas de charge du giscardisme triomphant : majorité à 18 ans, libéralisation de la contraception, réforme du divorce...

A l'automne vient le projet de loi sur l'interruption volontaire de grossesse, le plus polémique et le plus délicat. A l'Assemblée nationale, qui ne compte alors que neuf femmes sur 490 députés, le texte rencontre de très vives résistances au sein d'une majorité nettement plus conservatrice que libérale.

En quelque vingt-cinq heures d'un débat dans lequel interviennent soixante-quatorze orateurs, la ministre de la santé, Simone Veil, entend tout : à deux reprises, par le truchement d'un magnétophone, les battements du cœur d'un fœtus ; beaucoup de mots, et non des moindres. Il est notamment question d'« avortoirs » et d'« abattoirs », de « permis légal de tuer », de « tyrannie du bon plaisir », de « meurtre » et de « dégénérescence ». Dans la nuit du jeudi 28 au vendredi 29 novembre, les deux tiers des députés de la majorité votent contre le projet. Ce dernier est adopté grâce à la gauche.

En 1981, c'est François Mitterrand qui profite du vent de son élection pour faire adopter une autre réforme majeure : l'abolition de la peine de mort. Le candidat Mitterrand l'annonce



BUCHINGER & RUBIN  
— AVOCATS —

pendant la campagne lors d'une émission télévisée, le 16 mars 1981 : alors qu'une majorité de Français s'y oppose, il se déclare favorable à l'abolition. La réforme est présentée et défendue le 17 septembre 1981 à l'Assemblée nationale par son plus grand et brillant défenseur, le garde des sceaux, Robert Badinter. L'abolition est promulguée le 9 octobre.

Dans un débat organisé en mai 2011, l'ancien ministre de la justice était revenu sur cette promesse tenue par M. Mitterrand, y voyant « *indiscutablement une preuve rare de courage politique* ». « *C'était aussi une intuition politique remarquable. Non pas qu'il espérait que, grâce à cela, il aurait plus de voix, mais parce qu'il démentait par là l'accusation qui avait été toujours portée contre lui d'être avant tout un Machiavel* », avait indiqué M. Badinter.

L'abolition de la peine de mort est effectivement restée dans la mémoire collective comme le dernier exemple d'un courage politique qui depuis ferait défaut aux présidents et présidentiables, d'un bord à l'autre de l'échiquier politique. Le même François Mitterrand n'a d'ailleurs pas jugé utile de poursuivre dans cette voie, remisant en particulier le droit de vote des étrangers aux élections locales en faveur duquel il s'était plusieurs fois engagé. Nul brevet de courage à ce sujet, mais plutôt l'accusation d'agiter un « chiffon rouge » susceptible de gêner la droite en entretenant la flamme de l'électorat du Front national.

Tandis que la droite a la plus grande peine, depuis des lustres, à contenir sur ces sujets les réactions épidermiques des plus réactionnaires de ses élus, le Parti socialiste avance sur ce terrain à pas (très) comptés. L'interminable bataille parlementaire du PACS, à la fin des années 1990, en avait livré un double témoignage. Christine Boutin avait marqué les esprits en intervenant pendant plus de cinq heures au Palais-Bourbon, une Bible à la main. Quant aux députés PS de la majorité dirigée par Lionel Jospin, ils n'avaient – à l'instar de leur patron – pas fait montre d'un enthousiasme débordant.

Quinze ans plus tard, La Manif pour tous et le report du projet de loi famille – le droit de vote des étrangers ayant été de nouveau reporté aux calendes grecques – ont montré que les esprits n'ont pas beaucoup évolué. D'un côté comme de l'autre.